

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JUILLET 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

Absences :

Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6
----------	-------------------	----------

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1190-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

1191-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 18 juin 2018

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2018-0024	Municipalité Ste-Béatrix	Catherine Haulard & Michel de Laplante	Rencontre MSP - 18 juillet 2018
2018-0025	MDDELCC	Catherine Haulard	Chemin lac Taureau - Travaux d'urgence
2018-0026	Ville de Montréal	Conseil municipal	Invitation Sommet réconciliation - 30 août 2018
2018-0027	MTMDET	Catherine Haulard	Services municipaux sur réseau MTMDET
2018-0028	Centre pédiatrie social - Manawan	Réjean Gouin	Demande appui pour nouveau centre à Manawan

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

1192-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelles

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	80,528.14\$
5.1.2. Salaires	137,933.42\$
5.1.3. Paiement automatiques	871,327.31\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>134,360.53\$</u>
	1,224,149.40\$

Représenté par les chèques #17179 à #17356.

Adopté à l'unanimité

5.2. Résolution 1065-2018 - Amendement

1193-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'amender l'article 3. de la résolution 1193-2018 par le texte suivant :

«3.Tous les frais reliés à cette transaction sont aux frais de la Municipalité et seront appliquées au Fond de roulement, remboursement sur dix (10) ans ;»

Adopté à l'unanimité

5.3. Réclamation – Sylvain Rondeau

1194-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 1174-2018 offrant un règlement à Sylvain Rondeau Inc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une mise en demeure finale de la part de Sylvain Rondeau Inc pour la totalité de la somme réclamée.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de maintenir l'offre de la résolution 1174-2018.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Automobiles MP Inc – Règlement d'emprunt 634-2018

1195-2018

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

D'AUTORISER l'acquisition d'un véhicule GMC Savana 2011, 1500 Cargo, modèle 4.3 litre, Vortex, 102,000km avec rack à échelle, tablettes et séparateur neufs installés. Un rapport d'inspection SAAQ doit être fourni avant la cueillette ou livraison du véhicule ; au montant de 17,500\$ plus taxes et appliquer la dépense au règlement d'emprunt 634-2018.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Responsable projets spéciaux – Travaux publics

1196-2018

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

D'EMBAUCHER Jean Brûlé au poste de Responsable des projets spéciaux (Travaux publics) (Poste cadre) aux conditions suivantes :

- Salaire horaire de 25\$
- Kilométrage @ 0.5275/km
- Durée du mandat : du 2 juillet au 1 octobre 2018
- Heures par semaine : 9 semaines @ 20 heures et 4 semaines @ 40 heures (pendant les travaux)
- Tous les coûts seront appliqués aux règlements d'emprunts au pro rata

Les projets sont les suivants :

- Travaux de pulvérisation, chargement et pavage des rues :
 - Chemin des Aulnaies
 - Chemin Ste-Cécile
 - Chemin Kaïagamac
 - Chemin Baie du Milieu
- Travaux de toiture (remplacement bardeau) au Centre communautaire
- Construction d'une rampe pour handicapés à l'Hôtel de ville
- Stationnement (réfection, égouts pluviaux, asphalte et marquage) à l'Hôtel de ville
- Vidange de l'étang aéré #1 (Égouts)
- Installation d'un réservoir d'eau souterrain (au coin de Baie du Milieu / Gouin)

Les responsabilités sont les suivantes :

- Planification hebdomadaire, supervision et contrôle des travaux requis pour projets spéciaux;
- Répartition du travail en fonction des priorités;
- Supervise les travaux exécutés par les employés ainsi que ceux effectués par les sous contractants pour son secteur d'activités. Assure l'exécution des travaux dans les délais prévus et selon les méthodes et normes de sécurité et environnementales en vigueur;
- Organise journalièrement les réunions de production avec les employés et la direction.

Adopté à l'unanimité.

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7478-25-8029 - Demande de dérogation mineure

1197-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin Gouin, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction la construction d'une habitation à 9.46 mètres (31.04 pieds) de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (50 pieds), ce qui contrevient à l'article 7.11.7) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain rendrait l'implantation de l'habitation plus difficile en devant respecter la marge arrière exigée de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière est le Gouvernement du Québec et qu'il s'agit qu'une très grande partie de terrain vacant ;

CONSIDÉRANT QU'en devant respecter la marge arrière exigée de 15 mètres, un déboisement plus important serait nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 40 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7979-18-2909 - Demande de dérogation mineure

1198-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1131, chemin de la Pointe-Fine, a déposé une demande de dérogation mineure concernant un bâtiment accessoire attaché à une habitation (garage) situé 9.25 mètres (30.35 pieds) de la limite de propriété latérale gauche au lieu de 10 mètres (32.8 pieds), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-1) du règlement sur les PIA # 400-1998;

CONSIDÉRANT QU'une partie seulement du bâtiment est dérogoire ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire régulariser sa situation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 41 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7877-17-4510 - Demande de dérogation mineure

1199-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 5080, ch. de St-Ignace Nord, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la construction d'un abri de véhicule (bâtiment accessoire) en cours avant d'une habitation sur une propriété non riveraine, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera peut ou pas visible de la voie de circulation publique ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas dans la marge avant (plus de 50' de distance par rapport à la limite de propriété avant ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne nuira à aucun voisin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 42 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7374-12-3719 - PIIA

1200-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21 ch. des Scouts a déposé une demande de permis de construction conforme à la réglementation PIIA dans la zone Va-2;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de permis.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'autoriser la demande de permis 43 CCU 2018.

Adopté à l'unanimité.

7.6. Matricule 7271-95-2015 – Règlement 617-2017

1201-2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'amendement du règlement 617-2017 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'espace restreint du terrain le conseil municipal a accordé une permission spéciale pour la garde d'un cheval pour des raisons humanitaires ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

QUE pour des raisons de bien-être et de bon voisinage, la demande d'amendement est refusée.

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement 628-2018 (Mini maisons)

1202-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Gilles Sénécal

Adoption du règlement final 628-2018.

Adopté à la majorité.

10. Loisirs & Parcs

10.1. Statut de zone touristique, sur une base annuelle – Demande de renouvellement MESI

1203-2018

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de la Haute Matawinie est responsable du développement commercial et touristique de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et de St-Zénon;

CONSIDÉRANT QUE les saisons estivale et automnale sont les périodes où la municipalité de Saint-Michel-des-Saints accueille le plus de visiteurs;

CONSIDÉRANT les divers complexes hôteliers, chalets et pourvoiries augmentent le nombre de chambres disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement de la Municipalité sur le plan touristique l'a toujours été pour la région, et n'est donc pas limité aux limites territoriales ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints est aussi connue pour la qualité de ses infrastructures hivernales et estivales.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu

QUE, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au M.E.S.I. le renouvellement de la reconnaissance de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints à titre de zone touristique, permettant ainsi que le public soit admis également en dehors des heures prévues à l'article 2 de ladite loi ainsi que les jours visés par l'article 3 et 3.1 dans les établissements commerciaux pour tout le territoire de la municipalité,

Adoptée à l'unanimité

10.2. FCCQ – Protocole d'entente

1204-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a reçu confirmation d'une aide financière de 57,332\$ pour la réfection de la patinoire municipale.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert
Il est résolu :

DE MANDATER Mme Marie Ève St-Georges à signer le protocole d'entente avec les ministères concernés.

Adopté à l'unanimité.

10.3. Rendez Vous Country – Autorisation fermeture de rue

1205-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Richard Gilbert
Il est résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Brassard (entre St-Jacques et St-Maurice) de 16h00 à minuit le 29 août 2018 de 16h00 à minuit (les dites rues demeurant ouvertes à la circulation) pour la tenue du «Spectacle en plein air».

Adopté à l'unanimité.

10.3. Scène Nouveau Monde

1206-2018

ATTENDU QUE la Municipalité et Nouveau Monde Graphite en seraient venus à une entente de principe concernant la commandite de Nouveau Monde Graphite pour l'achat d'une scène pour les activités culturelles de la Municipalité.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert
Il est résolu :

D'ACCEPTER la commandite de Nouveau Monde Graphite pour l'achat d'une scène pour les activités culturelles de la Municipalité aux conditions suivantes :

- La Municipalité accepte que la nouvelle scène soit nommée «Scène Nouveau Monde Graphite» ;
- Le nom «Scène Nouveau Monde Graphite» sera affiché sur le devant de la scène ;
- 2 banderoles seront installées lors des évènements et/ou spectacles ;
- Nouveau Monde Graphite pourra emprunter, gratuitement, la scène mais sera responsable du transport aller/retour et du montage/démontage de la scène. Un préavis de deux (2) semaines devra être donné à la Municipalité, en cas de conflits d'horaires, la Municipalité aura priorité.

Adoptée à l'unanimité

11. Travaux publics & Environnement

11.1. Rue de la Chute à Ménard

1207-2018

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu

D'AUTORISER les aménagements suivant sur la rue de la Chute à Ménard :

- Clôture en perche (pruche) sur approximativement 150' (coté rivière)
- Retrait de la barrière existante
- Installation de chicanes esthétiques avec barrures en remplacement de la barrière
- Marquage sur asphalte (ligne) côté rivière
- Installation panneaux Arrêt interdit jusqu'à la passerelle
- Installation panneau Information touristique et Cul-de-Sac à l'entrée de la rue

Adopté à l'unanimité

11.2. MTQ – Demandes

1208-2018

ATTENDU QUE la Municipalité dispose de l'équipement nécessaire pour le balayage des rues ;

ATTENDU QUE la Municipalité donne un contrat annuel pour le marquage de ses rues ;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt du Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de donner le contrat de balayages des rues et de marquage à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

DE DEMANDER au Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de donner à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints le contrat de balayage et marquage des rues provinciales suivantes :

- Rue Brassard
- Rue des aulnaies
- Chemin Manawan (jusqu'au kilomètre 8)

Adoptée à l'unanimité

12. Sécurité Publique

12.1. Services d'urgences en milieu isolés (SUMI)

1208-2018

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier a pour objectif principal d'accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier sur le territoire du Québec en améliorant le degré de préparation des organisations responsables des interventions d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à établir les conditions propices à une intervention de sauvetage rapide et efficace dans des conditions sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier offre un soutien financier.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

Le conseil municipal autorise l'acquisition des équipements subventionnés à 100% par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier et s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé ou à en posséder un en vigueur, le tout dans le respect du cadre de référence établi par le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Pompiers volontaires - Embauche

1209-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

DE CONFIRMER l'embauche de Marc Olivier Dubé comme apprenti pompier volontaire et Dylan Bellerose comme pompier volontaire junior.

Adopté à l'unanimité

13. Administration

13.1. Suivi environnemental – Cours d'eau

1210-2018

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'approuver les travaux de suivi environnemental 2018 et de mandater la firme Bio Forestier Rivest ;
- De confirmer que les coûts reliés à ce suivi seront entièrement assumés par Nouveau Monde Graphite et que le rapport annuel 2018 demeure la propriété de la Municipalité et sera rendu public à une séance du conseil à déterminer.

Adopté à l'unanimité

13.2. Demandes de certificats d'autorisations - MDDELCC

1211-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

De mandater la firme Bio Forestiers Rivest, Mme Anny Malo, à déposer les demandes de certificats d'autorisations auprès du MDDELCC pour les projets suivants :

- Rivière Matawin - Dragage (rue Camille)
- Rivière Matawin - Dragage (pont entrée du village – Route 131)

Et autoriser la Directrice générale, Catherine Haulard, à signer tout document relatif à ces demandes.

Adopté à l'unanimité

13.3. Motetan Mamo – 31 juillet 2018

1212-2018

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

Il est résolu d’offrir aux participants du Motetan Mamo 2018 le terrain près du terrain de balle (Parc des Loisirs), de fournir un buffet froid, un chapiteau et des cartes Provigo pour une valeur de 200 \$ aux participants.

Adopté à l’unanimité.

13.4. Centre de pédiatrie sociale - Manawan

1213-2018

CONSIDÉRANT QUE le Centre de pédiatrie sociale de Manawan sera un organisme qui visera à soutenir les enfants de 0 à 14 ans et les familles à risque ou en situation de vulnérabilité, pour assurer le mieux-être et le développement optimal des enfants dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

Le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints appuie la communauté Atikamekw de Manawan dans sa démarche d’obtention de l’aide financière nécessaire à l’implantation d’un Centre de pédiatrie sociale sur son territoire.

Adopté à l’unanimité.

13.5. Fabrique Notre-Dame-des-Montagnes – Acte de vente

1214-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

- De mandater Me Madly Laporte, notaire;
- D'autoriser Réjean Gouin, maire et Catherine Haulard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1215-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à 21h05.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Trésorière